Informations de base	
2010/2900(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011 **Subject** 8.40.14 Conseil européen	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	3060	2010-12-14
	Affaires générales	3064	2011-01-31
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/12/2010	Débat au Conseil		
31/01/2011	Débat au Conseil		Résumé
02/02/2011	Débat en plénière		Résumé
02/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		
04/02/2011	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2900(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Préparation de la réunion du Conseil européen du 4 février 2011

2010/2900(RSP) - 31/01/2011

Le Conseil a examiné le projet de conclusions de la réunion du Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles, le 4 février 2011. Celui-ci portera essentiellement **sur l'énergie et l'innovation**. Un projet d'ordre du jour annoté a été examiné par le Conseil lors de sa session du 22 novembre 2010.

Le président du Conseil européen entend limiter l'ordre du jour aux points qui seront effectivement examinés par le Conseil européen :

1. **Énergie** : le Conseil européen débattra de la politique énergétique, notamment de la manière dont celle-ci peut appuyer au mieux la transition vers une économie à faibles émissions de CO_2 efficace et une sécurité d'approvisionnement accrue, y compris au moyen d'un marché de l'énergie mieux intégré et interconnecté. Il devrait fixer des orientations en vue d'améliorer le fonctionnement du marché européen de l'énergie, notamment à l'égard des principales liaisons manquantes, de promouvoir des solutions innovantes en faveur d'une énergie durable et de garantir une coordination et une cohérence réelles de l'action extérieure de l'Union en matière énergétique ;
2. **Innovation** : le Conseil européen débattra des moyens permettant de renforcer le potentiel d'innovation de l'Europe pour relever les principaux défis sociétaux auxquels l'Europe est confrontée. Il devrait fixer des orientations en particulier en ce qui concerne l'achèvement de l'espace européen de la recherche, l'amélioration des conditions-cadres en faveur de l'innovation, les mesures visant à faciliter l'accès à des financements ainsi que la simplification et la rationalisation des programmes de l'UE.

Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les orientations générales approuvées par le Conseil européen. Dans ce projet de conclusions, le Conseil européen souligne la nécessité de prendre de nouvelles mesures au niveau de l'UE en vue de **créer un marché intérieur de l'énergie intégré, d'atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'encourager les investissements dans les énergies renouvelables, ainsi que d'améliorer la cohérence de l'action extérieure de l'UE dans le domaine de l'énergie**. Le Conseil européen y demande également la mise en œuvre d'une approche stratégique et intégrée pour stimuler l'innovation ainsi que l'achèvement de l'Espace européen de la recherche d'ici 2014 pour créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation.